



# RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DU 12 DÉCEMBRE 2026

## Article 1. Organisateur :

L'Association **SEES SPORT ET TERROIR** organise le Samedi 12 Décembre 2026 la 34<sup>ème</sup> édition de la course pédestre les « 10 km de SEES » avec 2 épreuves au choix :

- 10km ou 5km : départs groupés à 15h30 (non mesurés, la distance peut varier)

Les courses des 10km et des 5km seront précédées :

- de courses « Jeunes » : départ à 14 h 30
- d'une marche de 5km : départ à 14 h 30 dans le sens inverse des courses sous l'arche d'arrivée Place du Général de Gaulle.

## Article 2. Epreuves :

- Epreuve des 10 km

Parcours en 2 boucles avec départ « 1 rue Louis Forton » à Sées et arrivée « Place du Général de Gaulle » à Sées. Le temps limite imparti pour être classé est de 1h30. Parcours non mesuré, la distance peut varier légèrement.

- Epreuve des 5 km

Parcours en 1 boucle avec départ « 1 rue Louis Forton » à Sées et arrivée « Place du Général de Gaulle » à Sées. Le temps limite imparti pour être classé est de 45mn. Parcours non mesuré, la distance peut varier légèrement.

- Marche de 5 km

Circuit sécurisé (dans le sens contraire de la course)

Ouverte à tous /pas de classement

- Courses Jeunes *Organisées par les « COUREURS PRES SEES »*

Ouvertes aux catégories suivantes : Éveil – Poussins – Benjamins (Garçons et Filles)

Règlement de course établi par l'organisateur

***L'association a la possibilité, pour des raisons de sécurité, de modifier le parcours au dernier moment, sans que les participants n'aient pu être avertis auparavant.***

## Article 3. Conditions de participation :

Les épreuves sont ouvertes à tous les concurrents (hommes et femmes licencié(e)s et non licencié(e)s) né(e)s avant :

- Le **01/01/2011** pour l'épreuve des 10 km ce qui correspond aux catégories d'âge suivantes :

Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Masters

- Le **01/01/2013** pour l'épreuve des 5 km ce qui correspond aux catégories d'âge suivantes :

Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Masters

Conformément à l'article 231-3 du Code du sport, L.362-2 du Code de la Santé Publique et la loi n°2022-200-196 du 02 mars 2022 les concurrents doivent **obligatoirement** être titulaires :

- D'une licence fédérale délivrée par la F.F.A (Fédération Française d'Athlétisme) en cours de validité  
***N.B. les licences de Triathlon ne sont pas acceptées***
- Du PARCOURS PRÉVENTION SANTÉ (P.P.S.) valable 1 an à la date de la course pour les non-licenciés majeurs. L'attestation est téléchargeable. En cas d'inscription sur une plateforme, le numéro de ce document devra être renseigné
- Mineurs : une autorisation parentale écrite est obligatoire pour les mineurs
- Handisport : ***Ces épreuves ne sont pas adaptées à la pratique du Handisport***  
***Aucun autre document ne sera accepté***

#### **Article 4. Inscriptions :**

- Montant de l'engagement (quelque soit la catégorie d'âge) :  
12,00 € pour l'épreuve des 10 km (+ frais d'inscription)  
12,00 € pour l'épreuve des 5 km (+ frais d'inscription)  
6,00 € pour la marche (**dont 1,00 € sera reversé au profit de l'association « Un geste un rêve un sourire »**)  
3,00 € pour les courses « Jeunes ».

- Modalités d'inscription

Pour les épreuves du 10 km et du 5 km les inscriptions se font **uniquement en ligne sur le site de notre prestataire « NORMANDIE COURSE A PIED »** à l'adresse suivante :

[www.normandiecouseapied.com](http://www.normandiecouseapied.com)

**LES INSCRIPTIONS SERONT CLOUSES LE JEUDI 10 DECEMBRE 2026 à midi**  
**AUCUNE INSCRIPTION LE JOUR DE LA COURSE**

Pour les Courses Jeunes : inscriptions le jour de la course à partir de 13 h à la salle du club de l'amitié, cour Mazeline.

Pour la Marche : inscriptions le jour de la course à partir de 13 h au gymnase d'Argentré place de la 2<sup>ème</sup> D.B. Un bracelet sera remis à chaque participant inscrit et donnera le droit à un ravitaillement.

Pour les épreuves du 10 km et du 5 km : les dossards sont remis au gymnase du club d'Argentré, place de la 2<sup>ème</sup> D.B. à partir de 13 h sur présentation d'une pièce d'identité. Un bracelet sera remis à chaque participant inscrit et donnera le droit à un ravitaillement.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association SEES SPORT ET TERROIR se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement

- Engagements et responsabilités

Les concurrents s'engagent à ne pas anticiper le départ sous peine de disqualification.

Les concurrents s'engagent à ne pas changer d'épreuve une fois le départ donné sous peine de disqualification.

Les concurrents faisant preuve d'un esprit anti-sportif avant, pendant et après la course seront disqualifiés.

Tout engagement est ferme et définitif et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

L'engagement est personnel : aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Toute personne rétrocédant son dossard sera disqualifiée.

***L'association SEES SPORT ET TERROIR décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation***

#### **Article 5. Sécurité - Assistance Médicale :**

Il est obligatoire de respecter les balisages mis en place et les consignes prodiguées par les bénévoles qui encadrent la course.

En application de la CNCHS, tout accompagnateur, notamment en bicyclette ou en roller, est interdit sur le parcours, sous peine de disqualification des concurrents ; il est également interdit d'être accompagné d'animaux (chiens ou autres).

La sécurisation des parcours est assurée par des signaleurs positionnés sur tout le circuit.

La Protection Civile met en place 2 postes de secours, 1 sur le circuit et 1 à l'arrivée.

Une assistance médicale est assurée sur la ligne d'arrivée (un médecin est présent sur place pendant toute la durée de la course).

#### **Article 6. Assurance :**

L'association SEES SPORT ET TERROIR est couverte par une assurance responsabilité civile auprès de Allianz.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement.

#### **Article 7. Ravitaillement :**

Une distribution d'eau et un ravitaillement sont prévus à l'arrivée. Un ravitaillement sera proposé au gymnase d'Argentré en échange du bracelet distribué lors du retrait des dossards.

#### **Article 8. Contrôles anti-dopage :**

Des contrôles anti-dopage peuvent être effectués sur les concurrents désignés par le médecin habilité par les autorités de tutelle (F. F. A. ou Ministère de la Jeunesse et des Sports).

### **Article 9. Classement :**

Le classement est effectué à l'aide de la puce intégrée au dossard. Tout coureur ne laissant pas apparaître son dossard dans son intégralité sera disqualifié.

Type de classement :

Classement SCRATCH « Hommes et Femmes » pour chaque épreuve.

Les résultats officiels seront disponibles sur le site internet : [www.normandiecouseapied.com](http://www.normandiecouseapied.com)

### **Article 10. Récompenses :**

Un lot sera offert à chaque participant. Il sera remis lors du retrait du dossard au gymnase d'Argentré Place de la 2<sup>e</sup> D.B. Les concurrents ont connaissance par ce bulletin de la grille des vainqueurs récompensés par l'association Sées Sport et Terroir qui est le seul décideur de la répartition.

Les récompenses ne sont pas cumulables. Si un coureur gagne à la fois le classement Scratch et sa catégorie, il reçoit uniquement le prix du Scratch. Le prix de sa catégorie est alors attribué au 2<sup>e</sup> de celle-ci. De plus, la présence à la cérémonie est obligatoire : aucun prix ne sera confié à un tiers pour être remis plus tard à un coureur absent.

En cas de contrôle anti-dopage le jour de la course, les prix ne seront attribués qu'après publication des résultats.

Grille des récompenses

| Classement               | 10 Km                       |                             | 5 Km                        |                             |
|--------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
|                          | Hommes                      | Femmes                      | Hommes                      | Femmes                      |
| 1 <sup>er</sup> SCRATCH  | Cadeau d'une valeur de 100€ | Cadeau d'une valeur de 100€ | Cadeau d'une valeur de 100€ | Cadeau d'une valeur de 100€ |
| 2 <sup>ème</sup> SCRATCH | Cadeau d'une valeur de 70€  | Cadeau d'une valeur de 70€  | Cadeau d'une valeur de 70€  | Cadeau d'une valeur de 70€  |
| 3 <sup>ème</sup> SCRATCH | Cadeau d'une valeur de 50€  | Cadeau d'une valeur de 50€  | Cadeau d'une valeur de 50€  | Cadeau d'une valeur de 50€  |
| 1 <sup>er</sup> Cadet    | Cadeau d'une valeur de 50€  | Cadeau d'une valeur de 50€  | Cadeau d'une valeur de 50€  | Cadeau d'une valeur de 50€  |
| 1 <sup>er</sup> Junior   | Cadeau d'une valeur de 50€  | Cadeau d'une valeur de 50€  | Cadeau d'une valeur de 50€  | Cadeau d'une valeur de 50€  |
| 1 <sup>er</sup> Espoir   | Cadeau d'une valeur de 50€  | Cadeau d'une valeur de 50€  | Cadeau d'une valeur de 50€  | Cadeau d'une valeur de 50€  |

### **Article 11. Droit à l'image :**

Du fait de leur inscription, les concurrents donnent à l'organisateur un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement pour la promotion de celui-ci.

### **Article 10. CNIL :**

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations ; si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible N° de dossard.

**Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.**